

# PROMESSE DE VENTE

Le Soussigné

M. Jean-Pierre DUBOIS  
Directeur de SECO  
18 rue Ste Claire Deville  
79000 NIORT

PROMET (1) par ces présentes de vendre à la Communauté d'Agglomération l'immeuble dont la désignation suit :

## DESIGNATION (1)

- partie d'une parcelle de terrain d'environ 434 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle de terrain sise, 18 rue Ste Claire Deville 79000 Niort cadastrée section EH 122 d'une contenance totale de 1 944 m<sup>2</sup>.

## PRIX

La présente vente aura lieu moyennant la somme de 52 €/m<sup>2</sup> (*cinquante deux euros/m<sup>2</sup>*), le prix total défini en fonction de la superficie exacte qui sera déterminée par un géomètre-expert.

## CONDITIONS PARTICULIERES

AUTORISE (2) dès à présent la Communauté d'Agglomération à exécuter les travaux, étant entendu que les présentes ne sauraient emporter transmission de propriété.

S'INTERDIT - d'hypothéquer l'immeuble concerné à dater de ce jour, de l'aliéner ou de procéder à un partage.

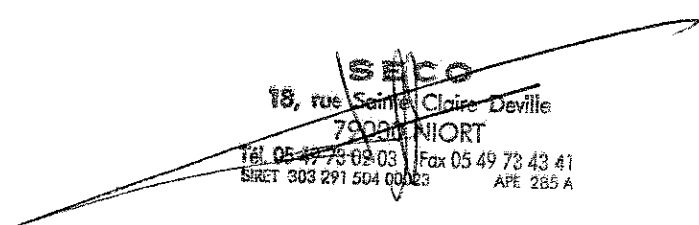
- de conférer aucune servitude sur ledit immeuble.
- de renouveler les locations en cours ou d'en changer la nature.

## NOTAIRE - FRAIS

L'acte notarié constatant la cession de cet immeuble à la Communauté d'Agglomération de Niort sera établi par .....

Tous les frais et droits quelconques relatifs à cette vente seront supportés par la Communauté d'Agglomération.

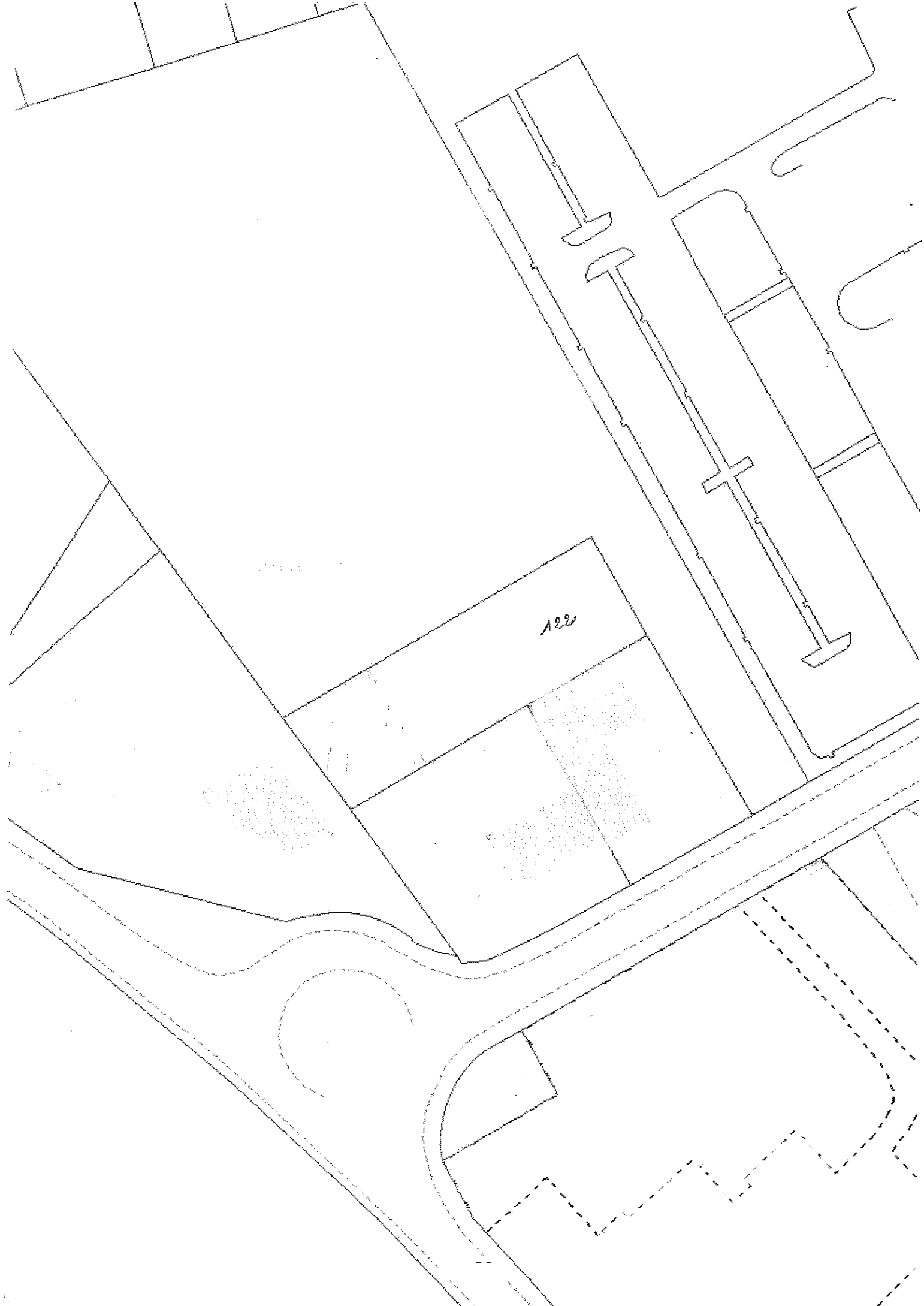
Fait à NIORT le 12-07-2012

  
SECO  
18, rue Sainte Claire Deville  
79000 NIORT  
Tél. 05 49 73 03 03 Fax 05 49 73 43 41  
SIRET 303 291 504 0003 APE 285 A

(1) Ainsi que ledit immeuble existe, avec toutes ses dépendances, tous droits de mitoyenneté pouvant en dépendre, et tous immeubles par destination pouvant y être attachés, sans réserve.

En conséquence de la présente promesse de vente, le soussigné s'engage à vendre ledit immeuble à la Communauté d'Agglomération de Niort, dès que celle-ci en fera la demande, et il engage expressément ses héritiers ou représentants, fussent-ils mineurs ou autrement incapables, à lui vendre à première réquisition l'immeuble dont il s'agit.

(2) à rayer en cas de désaccord du signataire.



122